



Département du Calvados  
Mairie de TREVIÈRES  
1 Place Charles Delangle  
14710 TREVIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté municipal

n° 2020-09-07-01

## ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DE LA HALLE PLACE DE LA HALLE

Le Maire de la Commune de TREVIÈRES

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,  
**VU** les articles R. 123.45 et R. 123. 46 du Code de la Construction et de l'Habitation ;  
**VU** le décret n° 73.1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements recevant du public ;  
**VU** la circulaire n° 73.552 du 22 novembre 1973 pour l'application du décret ci-dessus ;  
**VU** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public  
**VU** l'arrêté du 06 janvier 1983 modifié portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Type PA ;  
**VU** l'arrêtés du 12 décembre 1984 et du 5 février 2007 modifiés portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Type L ;  
**VU** l'arrêtés du 22 décembre 1981 et du 13 juin 2017 modifiés portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Type M ;  
**VU** l'arrêté du 21 avril 1983 modifié portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Type W ;  
**VU** le rapport final de l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 02/09/2020 ne comportant aucune observation ;  
**VU** l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111 19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;  
**VU** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'ouverture provisoire au public de la halle multifonction, place de la halle à Trévières, est autorisée dans l'attente de la visite de réception par la commission de sécurité de l'arrondissement de Bayeux.

**Article 2** : Madame la Sous-Préfète de Bayeux, Monsieur le chef d'Escadron, Commandant la compagnie de gendarmerie de Bayeux, Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TREVIÈRES, Le 7 septembre 2020  
Le Maire de Trévières  
Mireille DUFOR



Accusé de réception en préfecture  
014-211407119-20200907-AR2020-09-07-01-AR  
Date de télétransmission : 08/09/2020  
Date de réception préfecture : 08/09/2020

